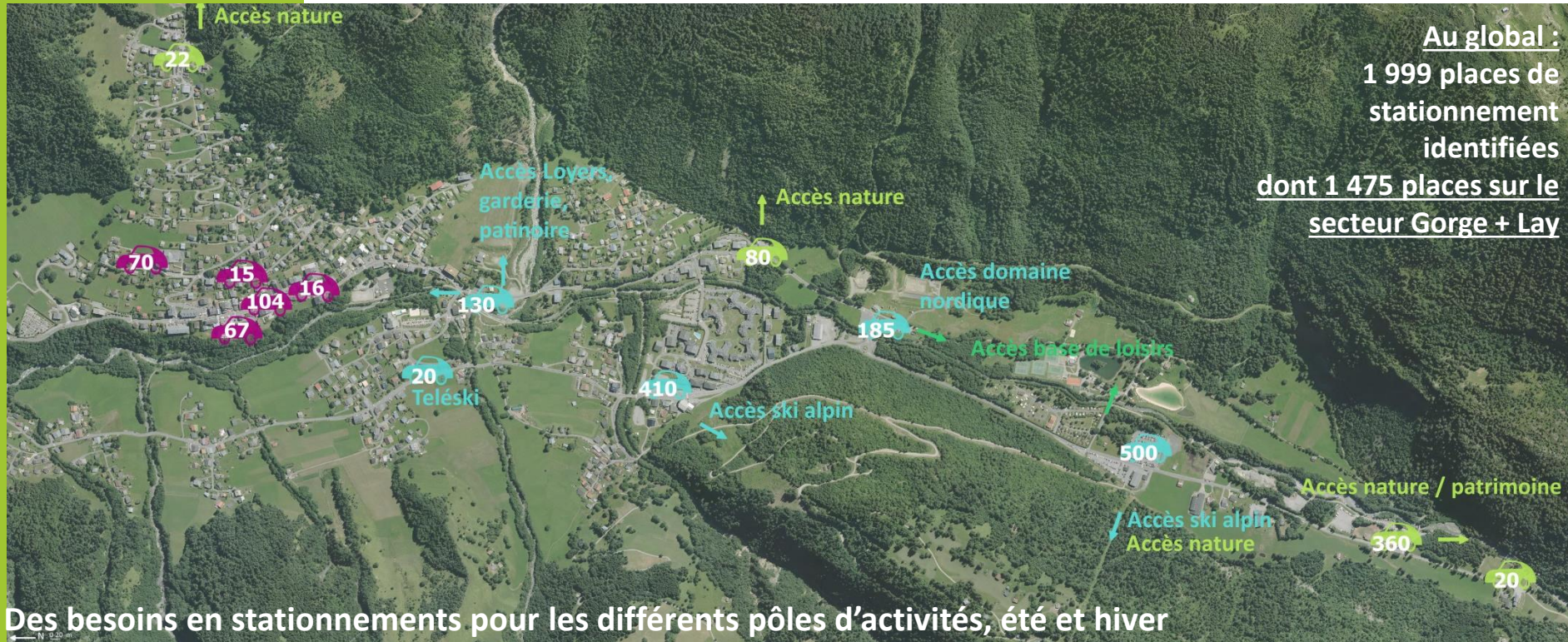




LES  
**CONTAMINES**  
MONTJOIE

# OAP Stationnements

# Etat actuel



Au global :  
1 999 places de stationnement identifiées  
dont 1 475 places sur le secteur Gorge + Lay

Des besoins en stationnements pour les différents pôles d'activités, été et hiver



De grands espaces de stationnements non intégrés au paysage qui génèrent des impacts visuels et dégradent les ambiances paysagères

# Objectifs

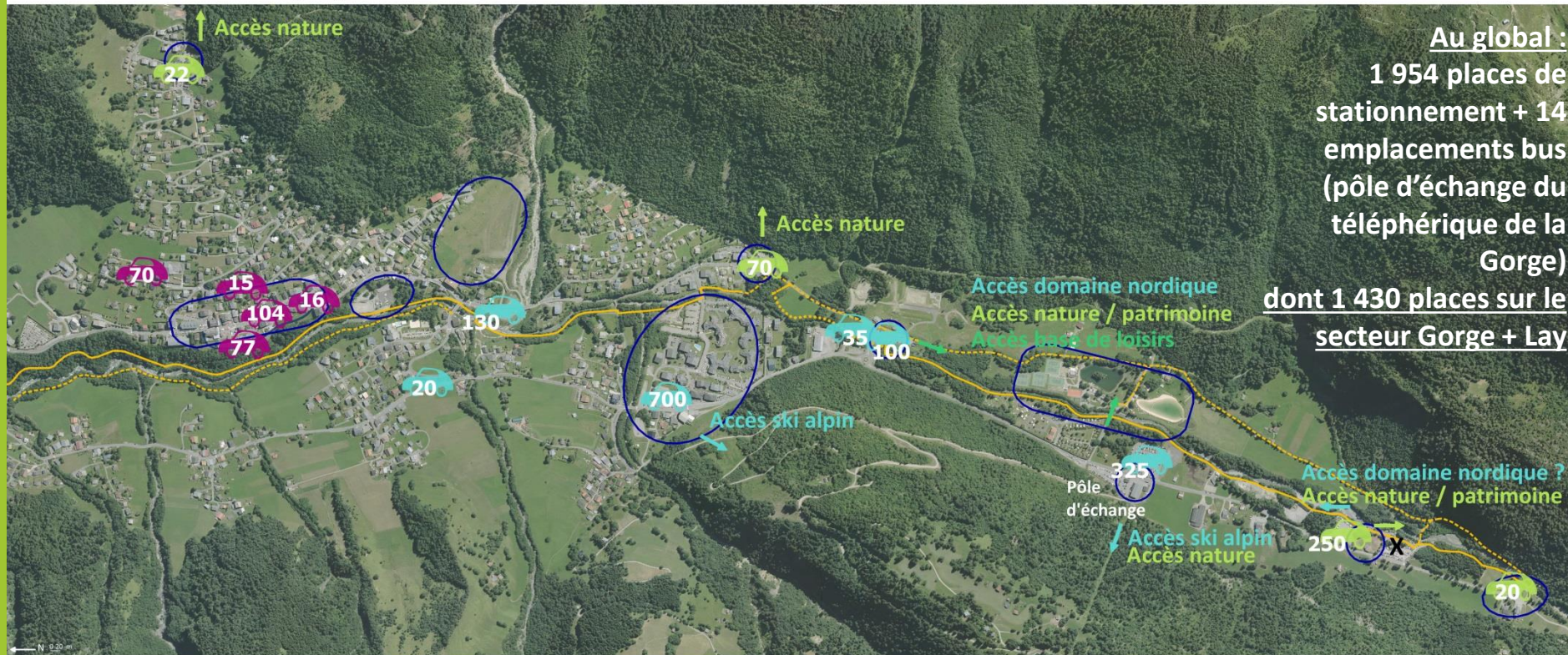
**Organiser les stationnements du village à la Gorge, dans le cadre d'une approche globale, en lien avec les pôles d'activités et l'optimisation et l'affirmation du réseau de circulations douces (Via Montjoie, véhicules électriques, navettes)**

- Optimiser les stationnements du centre-village, mieux signaler le stationnement de l'école (en lien avec la création de chemins de liaison entre l'école, le centre-village et la Via Montjoie)
- Renforcer le pôle du Lay comme accès préférentiel au domaine skiable pour un usage hiver comme été
- Aménager un pôle d'échange (stationnement et retournements bus) sur le stationnement du télécabine de la gorge
- Retrouver les ambiances « naturelles » de la Gorge, en lien avec le projet Espace Porte du tour du Mont-Blanc : atténuer les impacts paysagers générés par les stationnements actuels, supprimer les stationnements au-delà du futur bâtiment d'accueil, matérialiser un stationnement en surlargeur pour l'hiver et non impactant l'été
- Inscrire l'ensemble des stationnements dans le réseau de circulations douces : des parcours piétons lisibles et confortables au départ de chaque stationnement vers les différents pôles d'activités

# OAP Stationnements

Organiser les stationnements du village à la Gorge, dans le cadre d'une approche globale, en lien avec les pôles d'activités et l'optimisation et l'affirmation du réseau de circulations douces (Via Montjoie, véhicules électriques, navettes)

## Stationnement - Etat projeté



**Au global :**  
1 954 places de stationnement + 14 emplacements bus (pôle d'échange du téléphérique de la Gorge)  
**dont 1 430 places sur le secteur Gorge + Lay**

Sites & Paysages - Oct. 2017 / Sources : Cadastre RGD - IGN Orthophoto

	Etat actuel	Etat projeté	Différence
Stationnement au hameau Le Lay	410	700	+290
Stationnement Entrée de la Gorge – Départ domaine nordique	185	135	-50
Stationnement du téléphérique de la Gorge	500	325 + 14 bus	-175
Stationnement de l'Espace Porte du tour du Mont-Blanc	380	270	-110
Autres stationnements (Centre-village, La Frasse, Nant d'Armançette, Nivorin, La Bottière)	524	524	0
<b>Total nombre de places</b>	<b>1 999 pl.</b>	<b>1 954 pl. voit./ +14 bus</b>	<b>-45 pl. voit./ +14 pl. bus</b>

# Objectifs

### Qualifier les stationnements

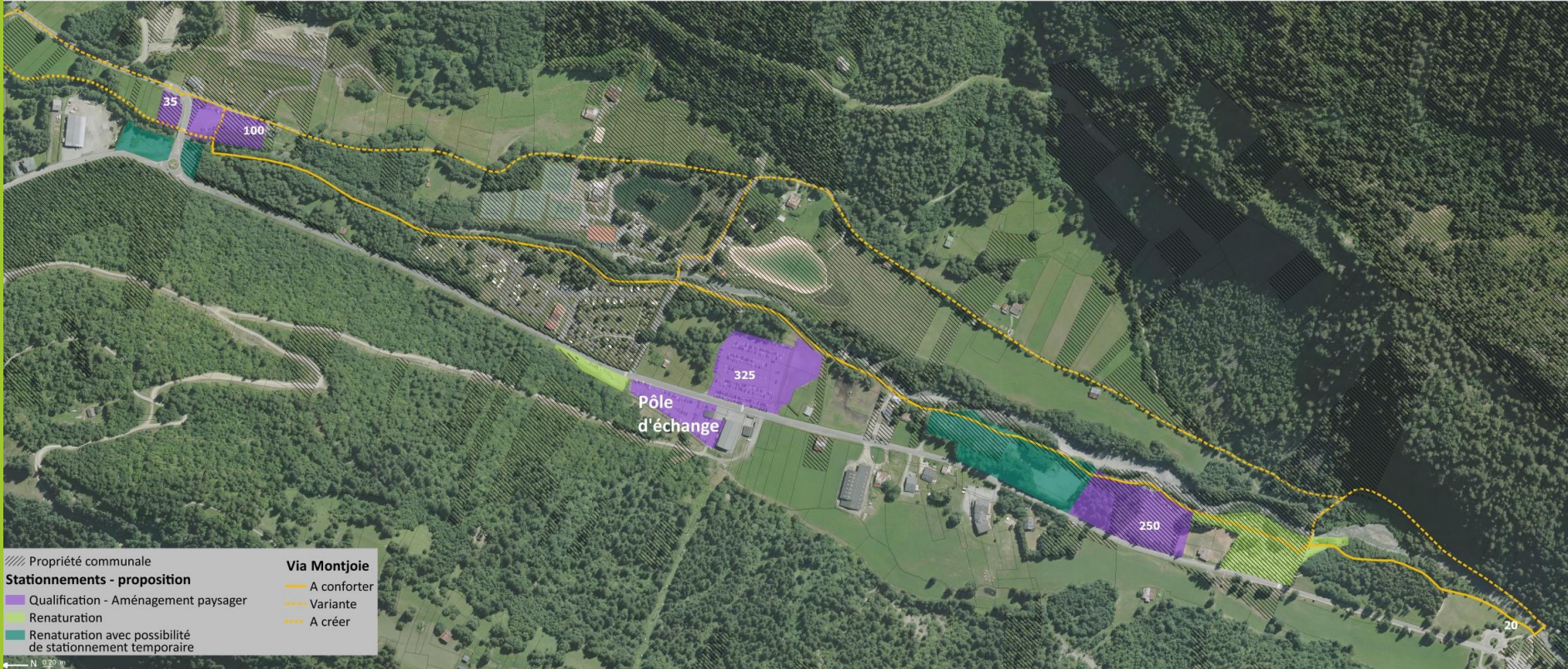
- Retrouver les ambiances « naturelles » de la Gorge, en lien avec le projet Espace Porte du tour du Mont-Blanc :
  - Suppression du stationnement en amont du bâtiment d'accueil
  - Aménagement d'un stationnement très qualitatif en lien avec le bâtiment d'accueil
  - Requalification paysagère du stationnement du télécabine et aménagement d'un pôle d'échange
  - Requalification paysagère d'ensemble du stationnement en entrée de la Gorge
- A long terme, qualifier les stationnements de départ de promenade et randonnées à la Frasse d'en haut et à la Bottière



# Objectifs

Zoom : Organiser et qualifier les stationnements du secteur de la Gorge, dans le cadre d'une approche globale, en lien avec les pôles d'activités et l'optimisation et l'affirmation du réseau de circulations douces (Via Montjoie, véhicules électriques, navettes)

## Stationnement - Etat projeté



# Principes d'aménagement

### Requalification paysagère de la RD902 aux abords des stationnements requalifiés

- Réduction du gabarit de la voirie (largeur 6m maximum)
- Traitement paysager des abords : végétalisation des accotements, espaces de transition entre route et stationnement...

### Organisation des stationnements

- Réalisation de stationnements avec des accès entrées/sorties clairement identifiés.
- Orientation variable des travées dans le sens Sud/Nord (ligne directrice de la Gorge)
- Aménagement d'espaces végétalisés (modelés, enherbement, plantations arbustives, arbres en forme naturelle et en tige) entre les lignes de stationnements. La trame végétale pourra avoir pour vocation la gestion des eaux pluviales.
- Afin de satisfaire aux exigences d'intégration paysagère, le ratio minimum par emplacement sera compris entre 32m<sup>2</sup> et 37 m<sup>2</sup> en fonction des stationnements. Cette surface comprend l'emplacement, les voies de circulation et le traitement paysager.

Dimensionnement des voiries à double sens – 6m maximum

Dimensionnement des voiries à sens unique - 4m maximum

Dimensionnement des emplacements VL – 5m x2.5m maximum

Dimensionnement des emplacements VL PMR – 5m x3.3m maximum

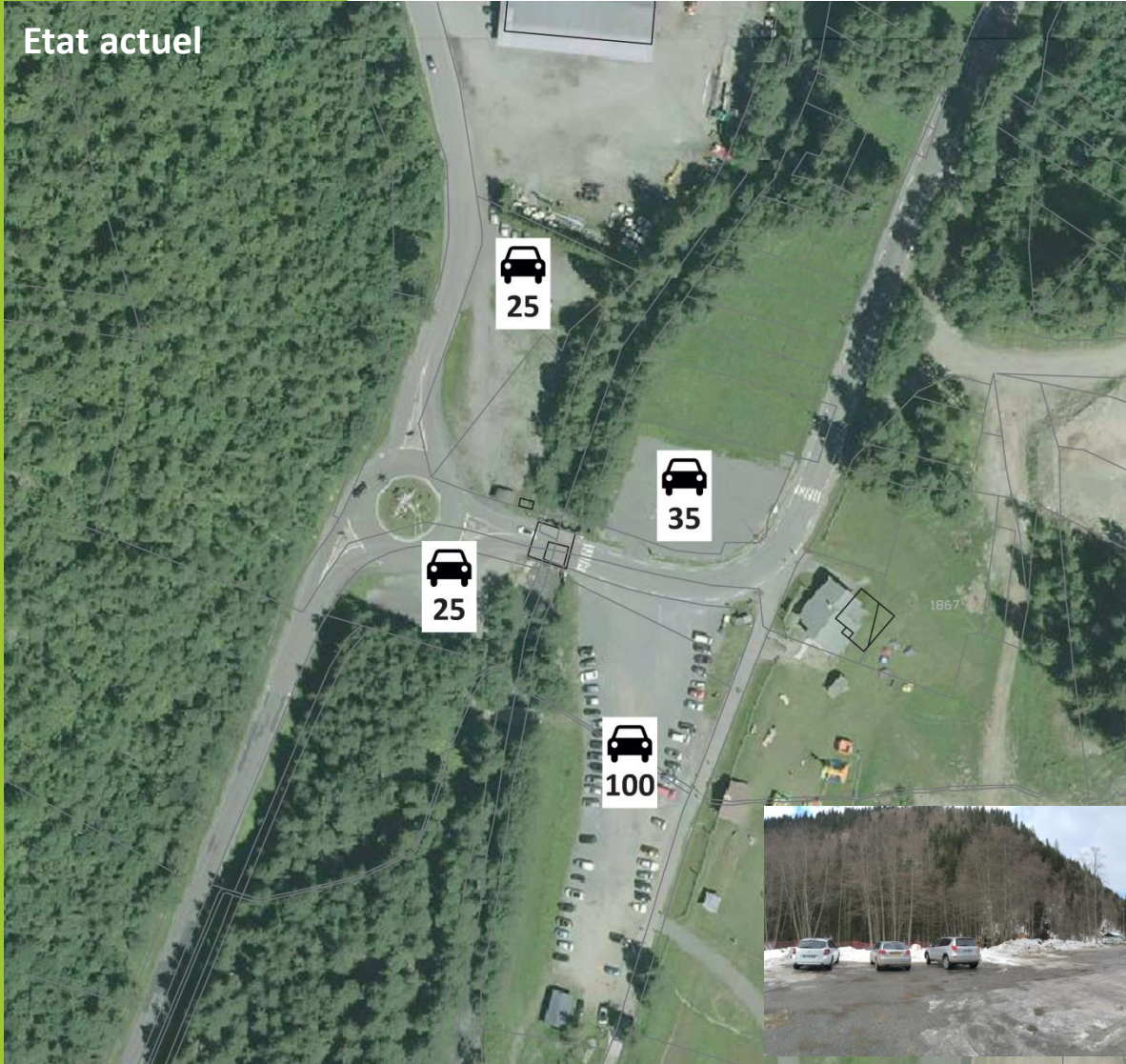
Dimensionnement des voiries pour cars - 8m maximum

Dimensionnement des emplacements Cars en épi – 11m maximum

### Intégration des cheminements piétons en lien avec les différents pôles d'activités et valorisation de l'espace public

# Principes d'aménagement

## a. Stationnement de l'entrée de la Gorge - Etat actuel





# Principes d'aménagement

## Requalification du stationnement de l'entrée de la Gorge

### Illustration



### Requalification paysagère de la RD902

Valorisation paysagère de la porte d'entrée dans la Gorge : végétalisation des accotements et espaces de transition entre la RD902 et les parkings, traitement qualitatif transversal et structurant du premier plan ouvert sur la Gorge, création d'un 'signal', ainsi que des abords du foyer de fond et des dépendances autour du giratoire.

### Organisation du stationnement

- Suppression des poches de stationnement, situées en rive gauche du Bon Nant. Renaturer les espaces tout en permettant du stationnement temporaire (mélange terre-pierre)
- Création d'un arrêt de dépose pour une navette, en bord de RD902, à proximité du pont.
- Réorganisation des espaces de stationnements. Au Sud un parking de 100 places, avec 1 entrée/sortie unique et au Nord un stationnement de 35 places avec une entrée face à l'accès du parking Sud et une sortie indépendante côté Est.
- Afin de satisfaire aux exigences d'intégration paysagère, le ratio nécessaire par emplacement sera de 32m<sup>2</sup> minimum.

# Principes d'aménagement

## Requalification du stationnement de l'entrée de la Gorge

### Illustration



### Intégration des cheminements piétons et valorisation de l'espace public

- Affirmation des traversées piétonnes et accès aux parkings, par un traitement spécifique de chaussée.
- Traitement qualitatif et sécurisation des espaces piétonniers en bord de la RD902
- Création un cheminement de liaison entre la route des Moranches et le chemin du Praz.
- Piétonisation des abords du foyer de fond
- Création au travers du parking une ou plusieurs transversales piétonnes

# Principes d'aménagement

## b. Stationnement du téléphérique de la Gorge



# Principes d'aménagement

## Requalification du stationnement du téléphérique de la Gorge

### Illustration



### Requalification paysagère de la RD902

- Valorisation paysagère de la porte d'entrée à la base nautique et au secteur de la gare de téléphérique : renaturation de l'accotement Ouest, traitement qualitatif et structurant du carrefour et de ses abords...
- Accompagnement paysager de premier plan en transition avec les parkings et cheminements. Les dispositifs (végétal + modelage) devront permettre d'éviter le stationnement sauvage (largeur 4m minimum) lors de la « traversée » du stationnement

### Intégration des cheminements piétons et valorisation de l'espace public

- Piétonisation des abords de la gare et des bâtiments d'accueil du public
- Création d'un cheminement entre le camping et la gare
- Création au travers du parking d'une ou plusieurs transversales piétonnes entre la gare et la via Montjoie
- Traitement qualitatif et sécurisation des espaces piétonniers

# Principes d'aménagement

## Requalification du stationnement du téléphérique de la Gorge

### Illustration



### Organisation du stationnement

- Suppression du stationnement, situé sur la surlargeur Ouest de la RD, en amont de la route d'accès à la base nautique
- Création d'un parking « transports en commun » à l'Ouest – capacité 14 places environ
- Création d'un parking de proximité près de la gare à l'Ouest – capacité 25 places environ dont 7 places réservées PMR (à ajuster en fonction de la capacité globale du secteur). Privilégier le stationnement pour le personnel.
- Création d'un espace de dépose pour une navette et des emplacements 2 roues (vélos et motos) à proximité de la gare du téléphérique.
- Réalisation d'un parking de 300 places environ à l'Est avec deux accès entrées/sorties clairement identifiés.
- Afin de satisfaire aux exigences d'intégration paysagères, la surface nécessaire par emplacement sera de 32m<sup>2</sup> minimum. Cette surface comprend les voies de circulation et le traitement paysager.

# Principes d'aménagement

## c. Stationnement de la Gorge

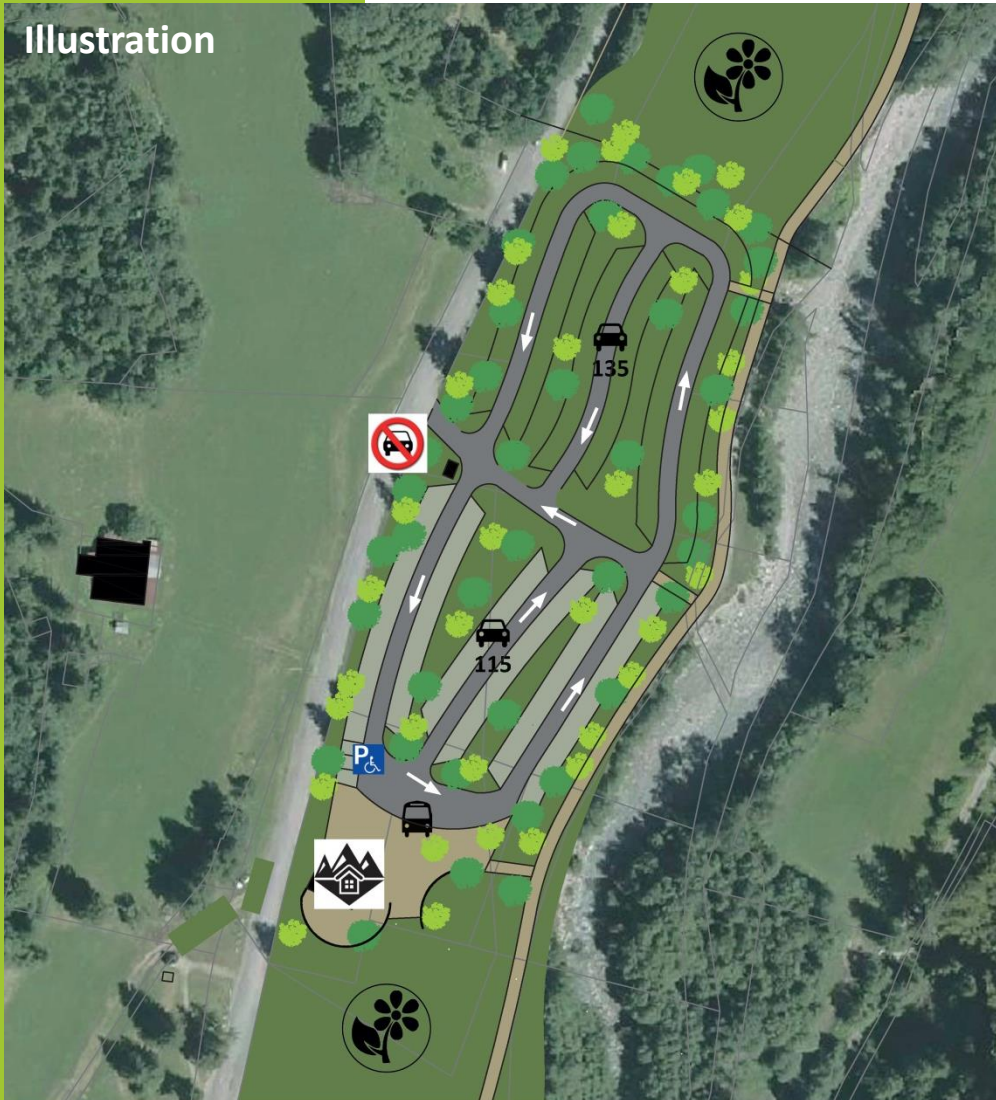
Etat actuel



# Principes d'aménagement

## Requalification du stationnement de la Gorge

### Illustration



### Requalification paysagère de la RD902

- Favoriser le stationnement en aval, en lien avec la Via Montjoie et la mise en place de navettes
- Neutralisation du stationnement sur accotement : information depuis le parking du téléphérique, traitement spécifique et simple des accotements (fossés, merlon, plantations). Bornes et barrières à proscrire.
- Accompagnement paysager de premier plan en transition avec le parking – largeur 4m minimum
- Réglementation de la circulation sur la RD et mise en place d'un dispositif de fermeture après l'entrée du parking. Limitation de l'accès aux ayants droits.
- Création d'un espace de dépose pour la navette et les cars, à proximité de la maison

### Intégration des cheminements piétons et valorisation de l'espace public

- Piétonisation des abords de la maison d'accueil du public
- Création des connexions piétonnes dans la frange végétale Est, entre le parking et la via Montjoie.

# Principes d'aménagement

## Requalification du stationnement de la Gorge

### Illustration



### Organisation du stationnement

L'ensemble du parking est à concevoir dans le cadre d'une approche globale et cohérente avec la définition du projet d'accueil du public dans la maison EDF.

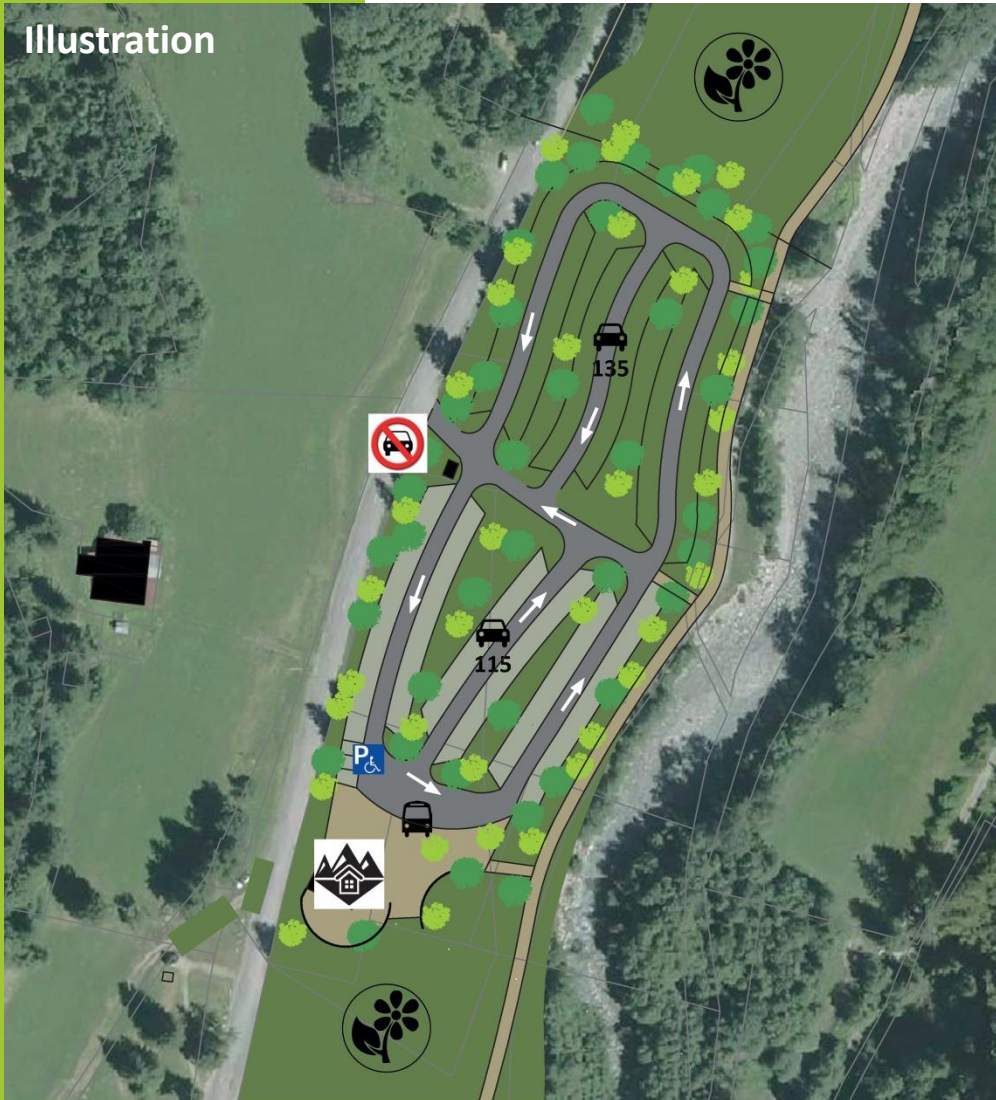
- Créer un parking VL permanent – capacité 115 places environ dont 3 places réservées PMR (à ajuster en fonction de la capacité globale du secteur). Possibilité d'extension du parking vers le Nord – capacité 135 places environ.
- Privilégier 1 accès unique entrées/sorties clairement identifié.
- Privilégier un stationnement en épi visant à réduire l'impact des voiries, ainsi que des tracés courbes.
- Mettre en œuvre un traitement qualitatif à connotation nature : voirie en bicouche ou matériaux concassés (l'enrobé est autorisé en cas de déneigement) emplacements en matériaux concassés ou végétalisés, bordurage en bois limité à des besoins spécifiques de délimitation de voiries, cheminements ou espaces verts.



# Principes d'aménagement

## Requalification du stationnement de la Gorge

### Illustration



- Fonctionnement et organisation du parking au Nord à inscrire en continuité du parking permanent. Le traitement qualitatif et paysager est à adapter à la fréquentation. Un traitement plus 'rustique' est à privilégier : voirie en matériaux concassés, emplacements végétalisés, absence de bordurage.
- Afin de satisfaire aux exigences d'intégration paysagères, le ratio par emplacement sera de 37m<sup>2</sup> minimum.
- Créer un espace de dépose pour navettes et cars, ainsi que des emplacements 2 roues (vélos et motos) à proximité du parvis, proche de la maison d'accueil du public.
- Le stationnement car est à privilégier au parking du téléphérique, avec la mise en place d'une navette ou mise en place d'une possibilité de dépose et retournement à proximité de la maison EDF. Cette dernière hypothèse implique de réduire la capacité du parking.

# Estimation des aménagements

(Estimation réalisée sur la base des illustrations précédentes à préciser après ajustement des programmes, quantitatifs et qualitatifs)

	Coût
Stationnement entrée de la Gorge – Départ domaine nordique	320 000 € (soit un ratio de 45 €/m <sup>2</sup> )
Stationnement du téléphérique	600 000 € (soit un ratio de 40 €/m <sup>2</sup> )
Stationnement de la Gorge – Projet Espace Porte du tour du Mont-Blanc	500 000 € (soit un ratio de 33 €/m <sup>2</sup> )
Etude, divers et imprévus (20%)	
<b>Total:</b>	<b>1 704 000 €HT</b>